

en autant d'exemplaires originaux (et d'annexes) qu'il y a de parties ayant des intérêts distincts, plus un exemplaire aux fins de l'enregistrement.

LE(S) PRENEUR(S)

LE(S) BAILLEUR(S)

Signature de la caution solidaire et indivisible, précédée de la mention suivante : « caution solidaire et indivisible avec le Preneur pour le parfait paiement des loyers et ses accessoires, des charges locatives et des réparations locatives, cet engagement valant pour toute la durée du bail et, le cas échéant, sa tacite reconduction » :

LA CAUTION

Nom, Prénom, Signature, éventuellement qualité, le tout précédé de la mention « Lu et Approuvé »

